

**Commune de  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Madame N. SONCK  
Service Urbanisme  
Avenue Paul Hymans, 2  
  
B – 1200 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 17766 (corr. M. A. Tusei)  
N/Réf : AVL/KD/WSL-2.93/s.528  
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue Paul Hymans, 9.  
Remplacement de deux enseignes.

En réponse à votre lettre du 16 octobre 2012, en référence, reçue le 6 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 novembre 2012.

L'immeuble concerné par la demande se situe dans la zone de protection de la Maison communale.

La demande vise le remplacement de deux enseignes « Dexia » par deux enseignes « Belfius ».

Les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour le bien protégé situé à proximité. La CRMS demande toutefois d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur (RRU).

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques qu'appellent les travaux projetés.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes I. Leroy, M. Muret; N. de saeger et L. Leirens, M. H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. (Mme F. Vanderbecq).